

Bâle, novembre 2011 / SAW/CL

Le délai de transition pour l'affouragement 100% bio chez les non-ruminants est prolongé !

Monsieur,

L'OFAG a décidé de prolonger le délai de transition pour l'affouragement 100% bio des non-ruminants d'une année. Bio Suisse adopte ce prolongement du règlement de transition. Cela signifie que les directives actuelles pour la production d'aliments fourragers Bourgeon-Intrant demeurent valables pour 2012.

Pour être définitive, la décision de l'OFAG doit encore être validée par Monsieur Johann N. Schneider-Amman. Nous estimons que ceci n'est plus qu'une formalité, c'est pourquoi nous avons pris la décision de vous informer dès à présent sans attendre la signature du texte, de sorte que vous puissiez prendre vos dispositions pour la production 2012.

Les distributeurs d'œufs ont de leur côté décidé qu'ils attendaient de leurs producteurs un affouragement 100% bio. Nous saluons cette décision, mais n'effectuerons pas de contrôles au-delà des directives et du cahier des charges de Bio Suisse.

Avec nos salutations les meilleures.
Bio Suisse



Sabine Würth
Responsable Transformation et Commerce



Thomas Pliska
Responsable Agriculture